Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202931-20260511-26_05_004-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - COTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	11
• votants	10
• absents	0
• exclus	0

De la commune SAINT GILLES LES BOIS

Séance du 11 mai 2026 à 19 heures 00

Date de convocation : 06 mai 2026

Date d'affichage : 13 mai 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme COSSE Nathalie

Objet

Subvention d'aide à 2 élèves de Saint Gilles les bois aux championnats de France d'escalade

Étaient présents :

GUILBAUT Romain, GODARD Bénédicte, ANTOINE Vincent, MACE Julien, AUBERTY Patrick, LAPETINA Christelle, BUANNIC Hélène, LE MEUR Patricia

Procurations : GUEDON Béatrice à LAPETINA Christelle
WAGNER Vincent à COSSE Nathalie

Secrétaire de séance :

M. AUBERTY Patrick

L'équipe UNSS du collège Charles Brochen de Pontrieux a gagné le championnat académique d'escalade. Il est donc qualifié pour le championnat de France à Besançon du 3 au 5 juin 2026. Parmi ces 5 jeunes, figurent deux jeunes filles de Saint-Gilles-Les-Bois. L'objectif est de récolter de l'argent pour permettre au collège de financer le voyage. L'objectif minimum est de 500€ pour financer le transport (Carburant 100€, péages 100€). L'objectif optimum de 2500€ s'il était atteint permettrait de financer la location du minibus, le logement et la restauration.
Somme collectée : 1250€ soit 49% de l'objectif optimum.
Arguments à mettre en valeur pour justifier l'attribution d'une subvention à 2 jeunes saint-gilloises qualifiées au championnat de France d'escalade :
-**Valoriser l'excellence sportive locale :** leur qualification à un championnat national récompense un travail important, de la persévérance et un véritable engagement personnel.
-**Encourager la jeunesse** : soutenir ces jeunes sportifs montrent que la commune accompagne ses jeunes dans leurs projets, leurs passions et leurs réussites.
-**Compenser le coût important des déplacements sportifs** : participation, transport, hébergement et restauration représentent une charge financière importante pour les familles.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202931-20260511-26_05_004-DE

-Mettre en avant les valeurs du sport : dépassement de soi, solidarité, respect, discipline et persévérance sont des valeurs que la commune peut souhaiter encourager.

À travers cette subvention, la commune souhaite encourager l'engagement, le mérite et la passion de ces deux jeunes Saint-Gilloises qui porteront fièrement les couleurs de notre territoire .
Madame le maire propose d'attribuer la somme de 50€ par enfant sur 3 jours soit un total de 300€.
Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable quant à la proposition de madame le maire.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 13 mai 2026.

Publié ou notifié le .

Fait SAINT-GILLES-LES-BOIS, le 13 mai 2026

Le Maire

Le secrétaire de séance
Patrick AUBERTY

Le Maire
Nathalie COSSE

Mairie de St-Gilles-les-Bois (Côtes-d'Armor)